



enim
le régime social
des marins

CHIFFRES CLÉS 2017

L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS





PROFIL DE NOS RESSORTISSANTS

L'élève

Un élève peut intégrer l'enseignement maritime dès 15 ans dans un lycée professionnel maritime.

Il doit s'affilier au régime de l'Enim.

Il peut ensuite poursuivre ses études par un BTS ou une formation supérieure à l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

Un marin actif peut également suivre des formations au cours de sa carrière.

Gaël | 32 ans

2017-2018 : Préparation chef de quart passerelle 2^e année, ENSM Le Havre

2015-2016 : Navigation 4^e catégorie

Son parcours

2014 : Certificat d'initiation nautique

2014 : Certificat de formation de base à la sécurité

2015 : Certificat de formation spécifique à la sûreté

2016 : Certificat de matelot pont

2016/2017 : Préparation chef de quart passerelle 1^{re} année



Le marin retraité

Un marin qui fait valoir ses droits pour la retraite en 2017 jouit de sa pension à partir de 57 ans en moyenne.

Dans le cas général en décembre 2017, le marin retraité a 73 ans, perçoit une pension basée sur 18 annuités d'activité, calculée sur la 7^e catégorie et bénéficie de sa pension pendant environ 23 ans.

> s'il dispose de moins de 15 ans d'activité validés, sa catégorie est la 5^e et il bénéficie de sa retraite pendant 20 ans en moyenne ;

> s'il dispose de 15 ans d'activité et plus validés, sa catégorie est la 9^e et il bénéficie de sa retraite pendant 26 ans en moyenne.

Émile | 73 ans

2 enfants - Retraité

37,5 annuités - 7^e catégorie

Son parcours

A exercé durant sa carrière les fonctions de matelot, matelot patron et marin pêcheur qualifié.

Genre de navigation :

Conchyculture et petite pêche.

Retraité à 55 ans.



Le marin actif

En moyenne en décembre 2017, le marin actif est âgé de 42 ans et travaille en 8^e catégorie.

- > Il peut exercer dans plusieurs secteurs de navigation au cours d'une année.
- > Il exerce majoritairement dans les secteurs de la pêche et du commerce.
- > 2 960 femmes marins ont exercé une activité en 2017, soit 7,6 % des marins actifs, majoritairement dans le secteur du commerce.



Olivier | 42 ans

1 enfant
Grade : Patron mécanicien
8^e catégorie

Son parcours

Marin pêcheur qualifié depuis 1997 sur différents navires, il est désormais Patron mécanicien en 8^e catégorie sur un chalutier de 13 mètres armé en pêche côtière.



La veuve (ou veuf) pensionné(e) vieillesse

Dans le cas général en décembre 2017, le (la) veuf(ve) du marin est âgé(e) de 77 ans, perçoit une pension de 7^e catégorie basée sur 20 annuités d'activité et bénéficie de sa pension pendant environ 19 ans.

- > Les pensions basées sur moins de 15 ans d'activité sont en moyenne de 5^e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 16 ans en moyenne ;
- > Les pensions basées sur 15 ans d'activité ou plus sont en moyenne de 8^e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 20 ans en moyenne.

Simone | 77 ans

3 enfants - Veuve depuis août 2015 - 7^e catégorie

Son parcours

Veuve d'un marin pensionné ayant navigué 31,5 annuités Matelot patron et Patron mécanicien dans les secteurs de la pêche côtière, la petite pêche et la conchyliculture. Pensionné à 55 ans, il est décédé à 76 ans.



LES ACTIFS



30 400

marins actifs en décembre 2017

39 256

marins actifs en 2017



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

MARIN ACTIF :

Marin ayant eu au moins une ligne de service (activité) en 2017, à l'exception des codes positions 25, 64, 65, 69 et 98 (voir p.10).

Au cours d'une année, un marin peut exercer dans plusieurs genres de navigation, c'est pourquoi la somme des pourcentages est légèrement supérieure à 100.



Pêche

44,3%



Commerce

41,6%



Cultures marines

12,9%



Plaisance professionnelle

5,3%

Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

> 44,3 % des marins ont exercé au moins une fois leur activité dans le secteur de la pêche au cours de l'année 2017.

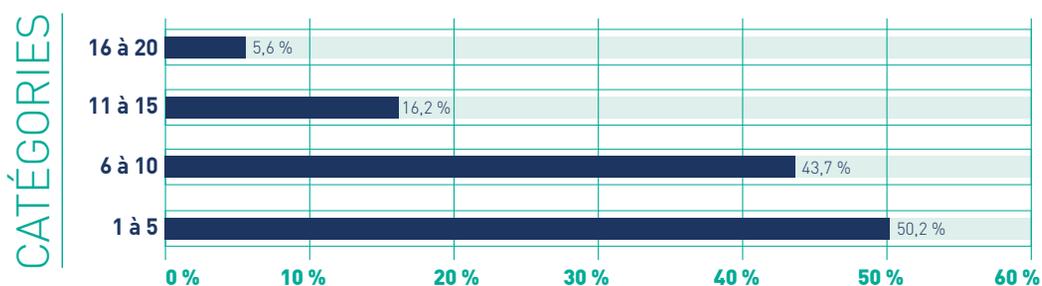
CALCUL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Pour le calcul des contributions et cotisations sociales des marins et des employeurs dues à l'Enim, les marins sont classés d'après plusieurs critères dont leur fonction, leur qualification, les caractéristiques du navire, etc. en 20 catégories allant de 1 à 20. Le montant des contributions et cotisations sociales des marins et des employeurs est déterminé par application des taux prévus par la loi aux salaires forfaitaires correspondant aux catégories de classement.

Détail des secteurs d'activité

	Commerce	Cultures marines	Pêche	Plaisance professionnelle
GENRE DE NAVIGATION	- Cabotage international	- Conchyliculture pure	- Culture marine petite pêche	- Plaisance cabotage international
	- Cabotage national	- Conchyliculture petite pêche	- Grande pêche	- Plaisance cabotage national
	- Long cours		- Pêche côtière	- Plaisance long cours
	- Lamage		- Pêche au large	- Plaisance navigation côtière
	- Lamage navigation côtière		- Petite pêche	
	- Navigation côtière			
	- Pilotage			
	- Remorquage cabotage international			
	- Remorquage cabotage national			
	- Remorquage long cours			
- Remorquage navigation côtière				

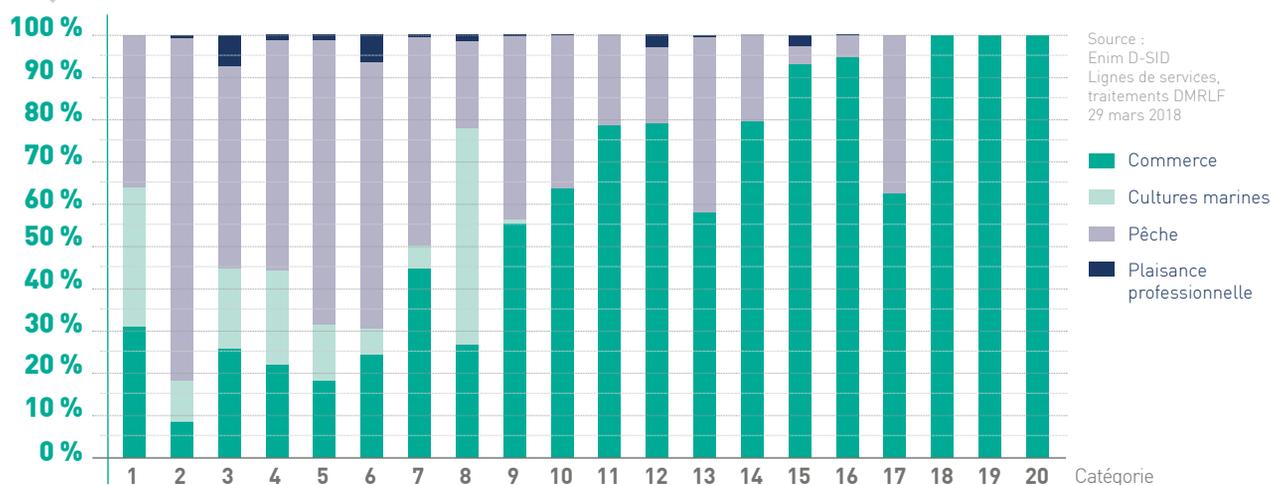
Répartition des marins actifs par catégorie en 2017



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

> 16,2 % des marins ont exercé au moins une fois leur activité entre les catégories 6 et 10 au cours de l'année 2017.

Répartition des marins actifs par catégorie et par secteur d'activité en 2017



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

■ Commerce
■ Cultures marines
■ Pêche
■ Plaisance professionnelle

> Parmi les actifs classés en catégorie 8 en 2017, 26,9 % de leur activité est réalisée au commerce, 51 % en cultures marines, 20,6 % à la pêche et 1,5 % à la plaisance professionnelle.

Durée d'activité par marin et secteur d'activité en 2017

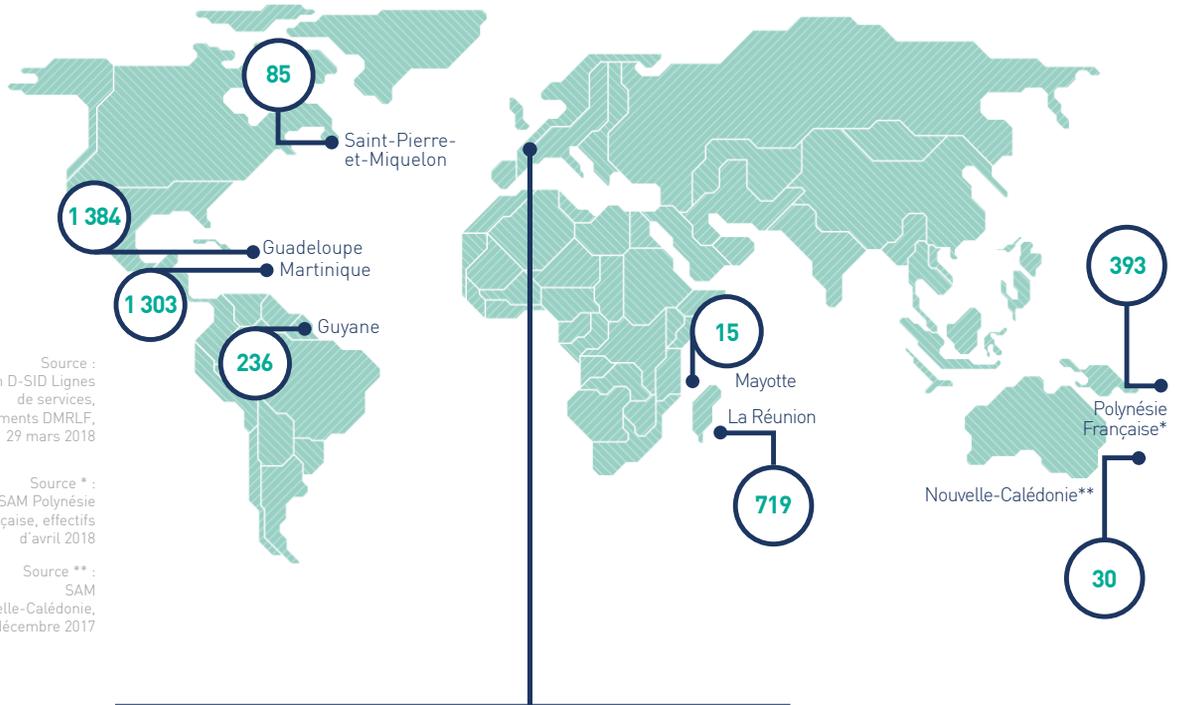
Durée	Commerce	Cultures marines	Pêche	Plaisance professionnelle	Total
Moins de 3 mois	17,8 %	11,2 %	19,9 %	52,8 %	16,7 %
De 3 à 6 mois	12,8 %	9,4 %	11,8 %	22,7 %	12,2 %
De 6 à 9 mois	13,4 %	7,9 %	12,9 %	12,3 %	12,6 %
9 mois et plus	56,0 %	71,4 %	55,4 %	12,3 %	58,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

> 52,8 % des marins actifs à la plaisance professionnelle en 2017 ont exercé cette activité pendant moins de 3 mois dans l'année. Par ailleurs, 58,5 % des marins sont actifs 9 mois et plus en 2017, quelle que soit leur activité.

LES ACTIFS

Répartition des marins actifs en Outre-Mer en 2017

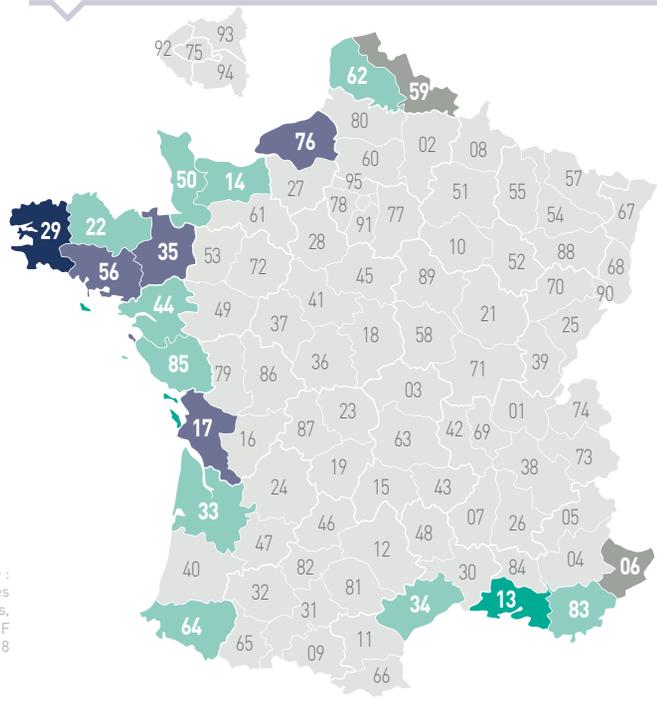


Source : Enim D-SID Lignes de services, traitements DMRLF, 29 mars 2018

Source * : SAM Polynésie française, effectifs d'avril 2018

Source ** : SAM Nouvelle-Calédonie, 31 décembre 2017

Répartition des marins actifs en métropole en 2017



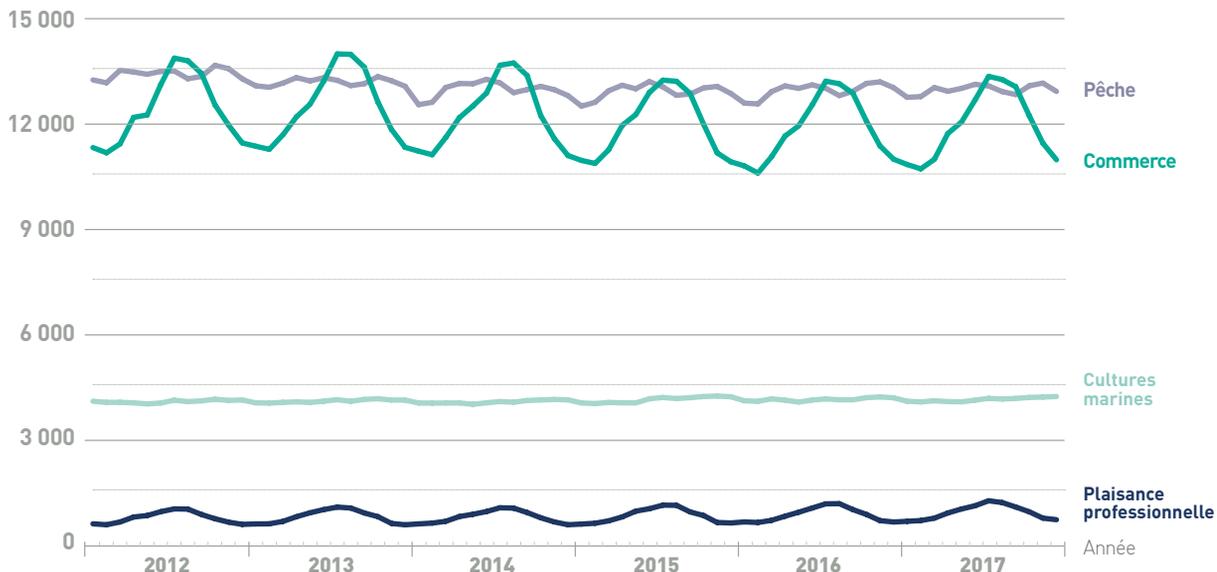
Un marin qui a été affilié dans 2 départements au cours de 2017 est comptabilisé une fois dans chaque département.

- Plus de 4 000 actifs
- De 3 000 à 3 999 actifs
- De 2 000 à 2 999 actifs
- De 1 000 à 1 999 actifs
- De 500 à 999 actifs
- Moins de 500 actifs

Source : Enim D-SID Lignes de services, traitements DMRLF, 29 mars 2018

Saisonnalité de l'activité maritime selon le secteur d'activité depuis 2012

Nombre de marins actifs

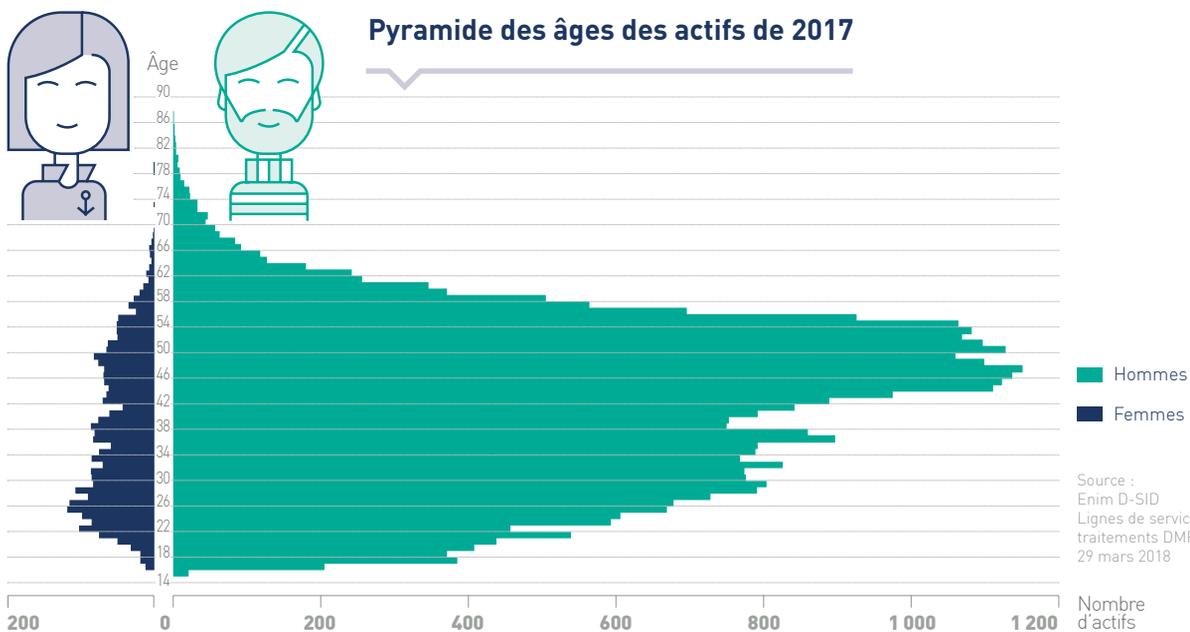


Chaque année, l'activité maritime connaît un effet de saisonnalité plus ou moins marqué selon le domaine d'activité. Le commerce et la plaisance professionnelle sont les activités dans lesquelles les fluctuations sont les plus fortes avec une activité accrue pendant l'été. De janvier à juillet 2017, le nombre d'actifs a augmenté de 16,9 % au commerce et de 63,5 % à la plaisance professionnelle.

Globalement, c'est à la plaisance professionnelle que la saisonnalité est la plus importante.

Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

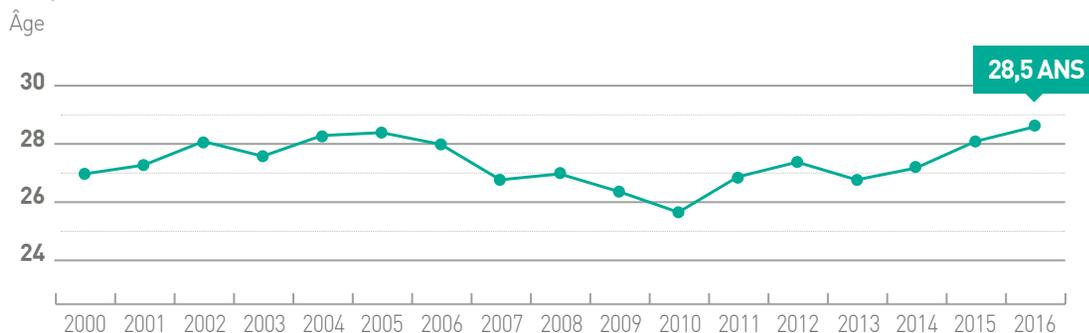
Pyramide des âges des actifs de 2017



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

LES ACTIFS

Âge moyen des nouveaux marins par année d'affiliation



Source : D-SID Lignes de services traitements Enim DMRLF, avril 2018.

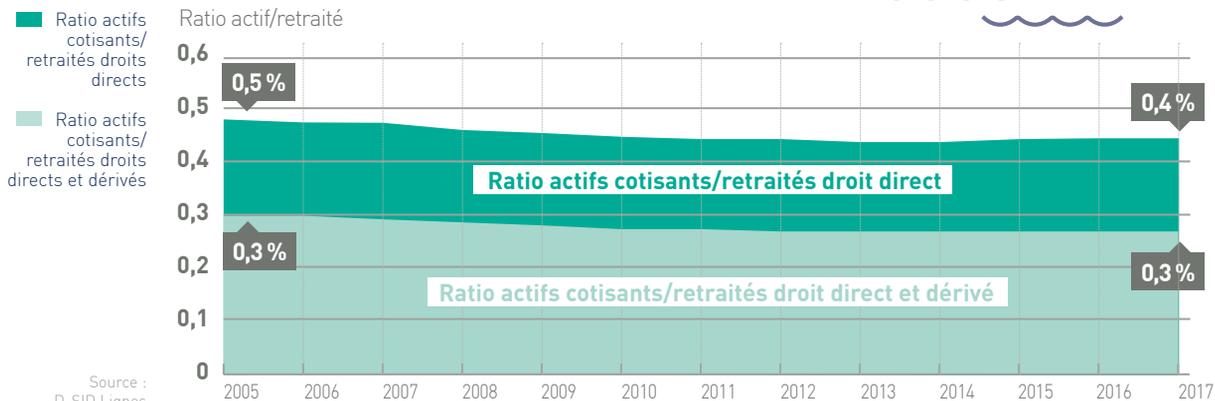
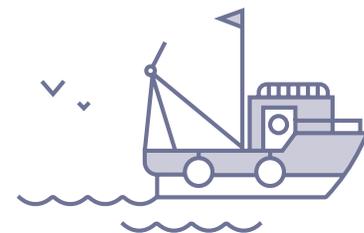
DÉFINITIONS

POSITION : Lors de son activité professionnelle, un marin peut occuper différentes situations pouvant ouvrir des droits sur la retraite ou la prévoyance. Ces différentes situations sont appelées « positions ». Le code position est composé de 2 caractères numériques allant de 00 à 99 (source : Naïade).

NOUVEAU MARIN : Un nouveau marin est un marin nouvellement affilié et ayant au moins une ligne de service après son affiliation (hors positions 25, 64, 65, 69, 98).

25 : Position spéciale de guerre - 64 : Temps de versement de l'allocation de Cessation d'Activité Anticipée Amiante - 65 : Temps de versement de la Pension d'Invalidité Maladie - 69 : Services fictifs - 98 : Élèves des écoles non stagiaires de la formation professionnelle continue.

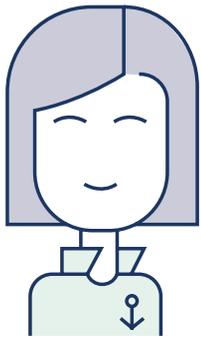
Nombre d'actifs pour un retraité en décembre



Source : D-SID Lignes de services et Pensions, traitements Enim DMRLF, avril 2018.

En décembre 2017, on compte 0,3 actif pour 1 retraité à l'Enim contre 1,3 actif pour 1 retraité au régime général. Les effectifs de cotisants et de pensionnés sont les effectifs de décembre 2017.

FOCUS SUR LES FEMMES MARINS



2 960

femmes actives en 2017

+2%

par rapport à 2016



Au cours de l'année 2017, **2 960 femmes ont été dénombrées actives, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2016.**

Le secteur d'activité où le taux de féminisation est le plus élevé est **la plaisance professionnelle (15,6 %).**

La plaisance professionnelle est le secteur d'activité où le nombre de femmes a augmenté le plus par rapport à 2016 (+ 6,8 %).

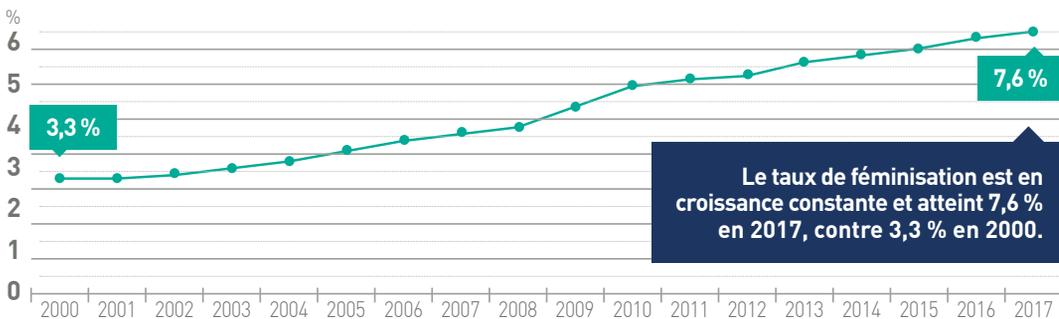
Cependant, **le commerce reste le secteur d'activité où le nombre de femmes marins est le plus important (1 738 pour 314 à la plaisance professionnelle).**

Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Taux de féminisation des marins actifs en 2017

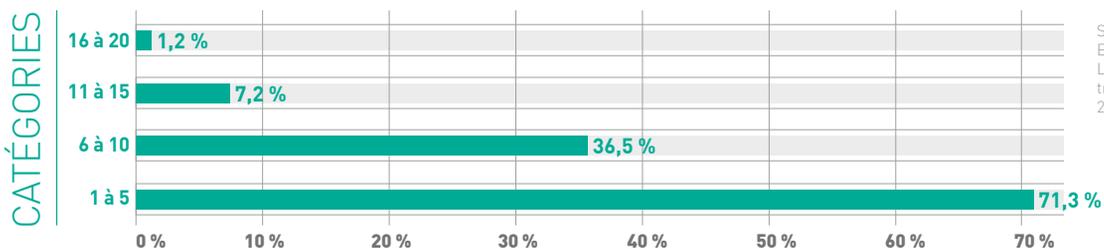


Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Répartition des femmes marins par catégorie



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Plus de 7 femmes marins sur 10 ont navigué entre les catégories 1 et 5 en 2017 (48 % ont navigué en catégorie 3).

LES RESSORTISSANTS MALADIE

La population protégée en décembre 2017

68 718
Hommes

soit 72 %



27 351
Femmes

soit 28 %

96 069
Affiliés maladie*

Âge moyen : 52 ans

73 357
Assurés
(Actifs ou Pensionnés)

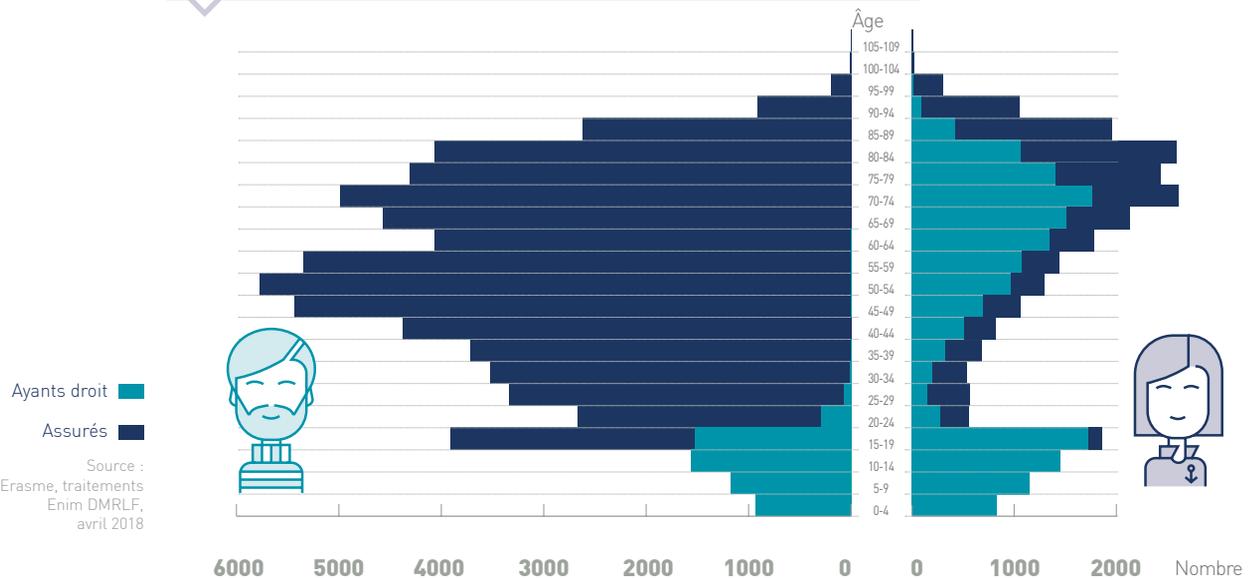


22 712
Ayants droit

* Hors affiliés de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Source :
Erasmus, traitements
Enim DMRLF,
avril 2018

Pyramide des âges des affiliés maladie en décembre 2017



Source :
Erasmus, traitements
Enim DMRLF,
avril 2018

1 790
Bénéficiaires
de la CMU-C
au 30/11/2017

BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C à l'Enim est de 1 790 au 30/11/2017* contre 4,86 millions au Régime Général (RG) au 31/10/2017**.

Les bénéficiaires de la CMU-C ont diminué de 2,2 % à l'Enim pour l'ensemble du territoire par rapport à 2016. Cette diminution se décompose entre une baisse de 0,8 % des bénéficiaires en métropole et une baisse de 3,6 % des bénéficiaires dans les DROM.

Pour les bénéficiaires du RG, une baisse de 1 % est constatée par rapport au mois d'octobre 2016 (- 0,3 % en métropole et -5,8 % dans les DROM).

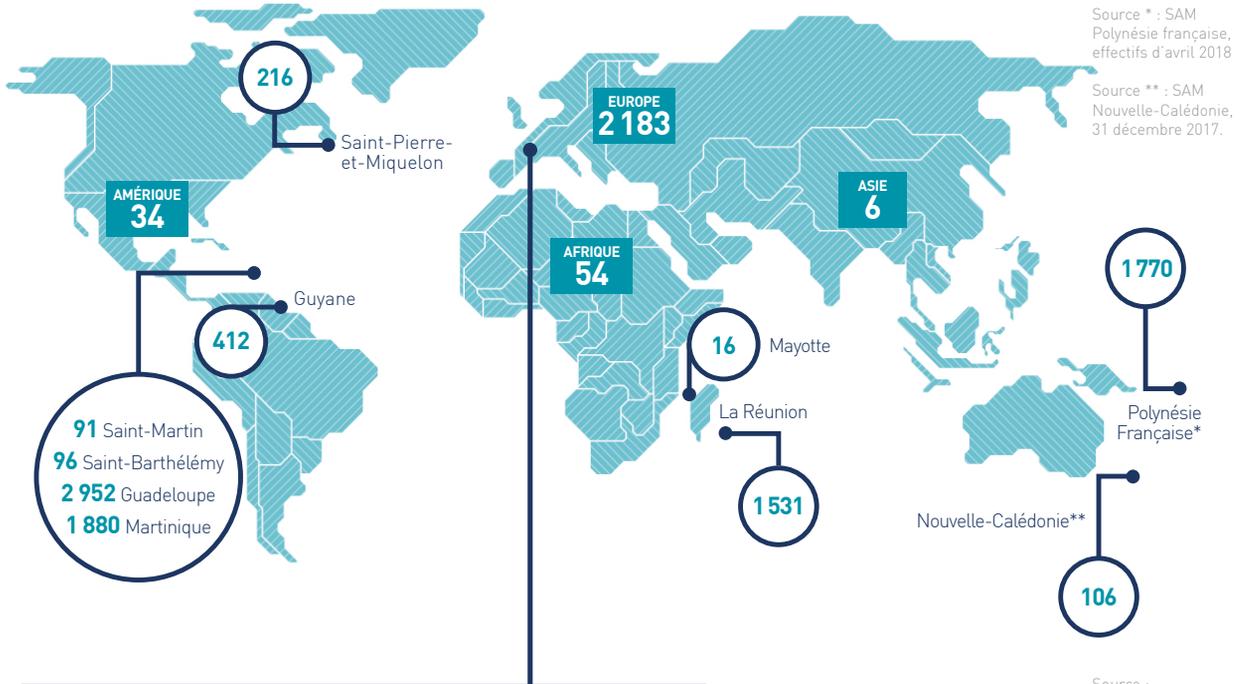
La part des bénéficiaires de la CMU-C ayant fait le choix d'un organisme complémentaire pour la gestion de leurs droits est de 4,2 % à l'Enim au 30/11/2017 et de 9,5 % au régime général au 31/10/2017.

Source :
Erasmus, Traitement
Enim DMRLF,
avril 2018

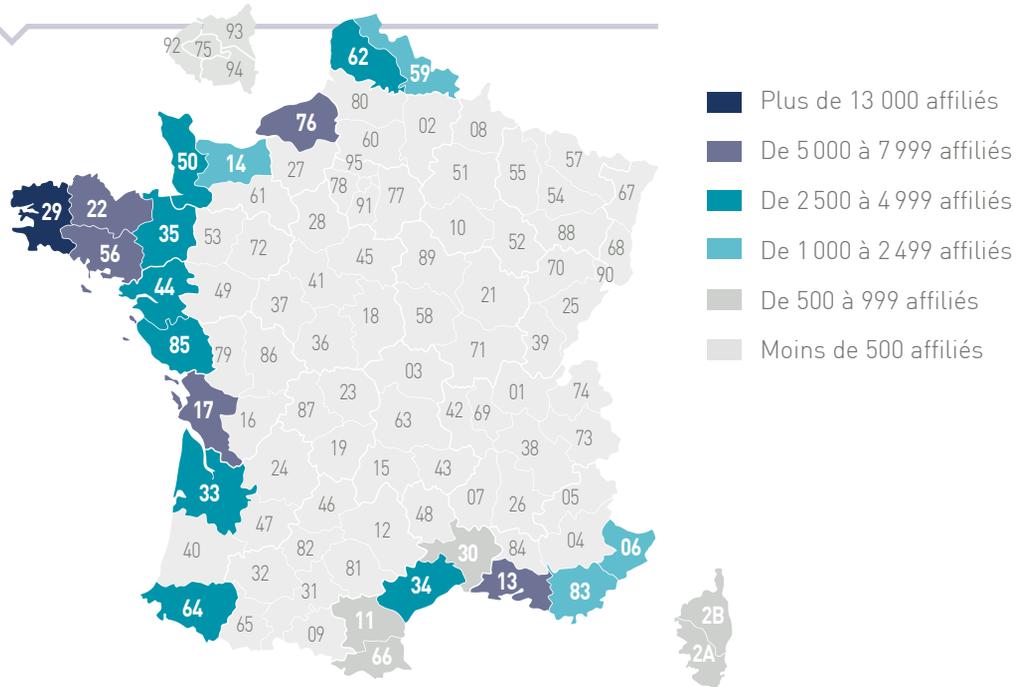
* Source :
Erasmus, Traitement
DMRLF, avril 2018

** Source :
Lettre du fonds
de financement de la
couverture maladie
universelle n°70

Répartition des affiliés maladie vivant hors métropole en décembre 2017



Répartition des affiliés maladie vivant en métropole en décembre 2017



LES RESSORTISSANTS MALADIE

Répartition de la population protégée* en décembre 2017

Source :
Erasmus, traitements
Enim DMRLF,
avril 2018

* Population protégée
= consommateurs
+ non consommateurs

96 069
Affiliés maladie

88 %
consommateurs

+

12 %*
non consommateurs

71 %

Hommes

29 %
Femmes

Âge moyen
54 ans

79 %

Hommes

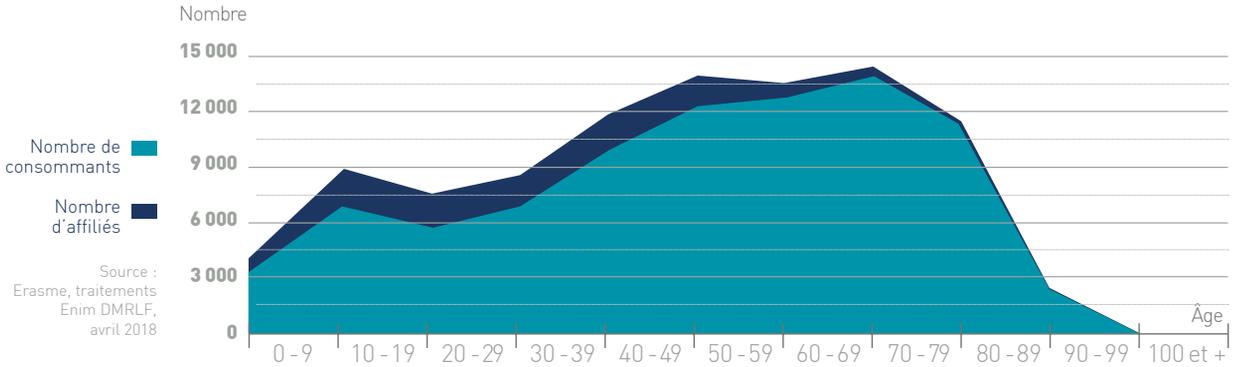
21 %
Femmes

Âge moyen
37 ans

DÉFINITION : UN CONSOMMANT est un affilié de décembre 2017 qui a eu au moins une dépense de santé en tout ou partie remboursée dans l'année 2017.

* À titre de comparaison, la part des affiliés maladie non consommateurs est de 7% en moyenne tous régimes confondus.

Répartition des affiliés et consommateurs par tranche d'âge



88,3 %

Part des consommateurs.

77,8 %

Affiliés de 29 ans et moins ayant consommé dans l'année.

84,8 %

Affiliés entre de 30 et 59 ans ayant consommé dans l'année.

96,4 %

Affiliés de 60 ans et plus ayant consommé dans l'année.

VOLUME DES FEUILLES DE SOINS

Source :
Erasmus, traitements
Enim DMRLF,
avril 2018

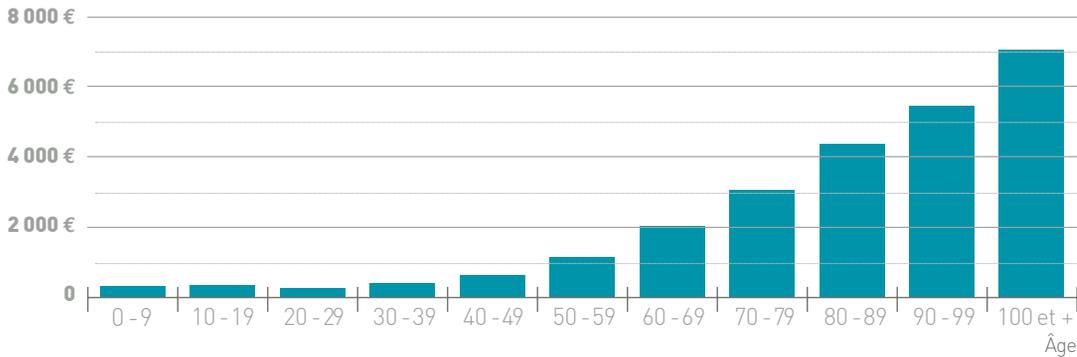


2 390 000
feuilles de soins
électroniques traitées



145 000
feuilles de soins
papier traitées

Montant annuel moyen remboursé par affilié par tranche d'âge



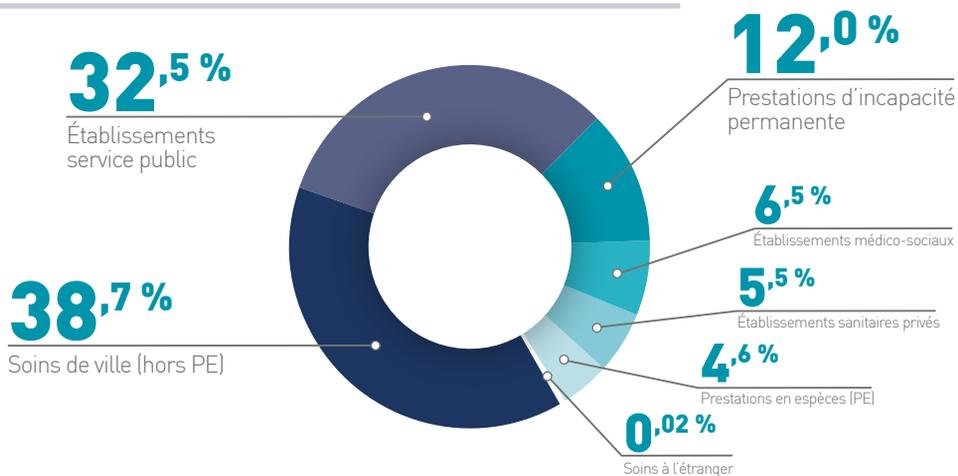
Source : Enim Erasme, traitements DMRLF, avril 2018

Évolution des dépenses de santé

Types de prestations	2016	2017	ÉVOLUTION	
			en %	en %
Soins de ville	168,59 k€	161,84 k€	- 6,75 k€	- 4,0 %
Établissements service public	139,80 k€	135,85 k€	- 3,95 k€	- 2,8 %
Établissements médico-sociaux	26,46 k€	27,09 k€	0,63 k€	2,4 %
Établissements sanitaires privés	23,65 k€	23,06 k€	- 0,59 k€	- 2,5 %
Prestations en espèces (PE)	21,57 k€	19,25 k€	- 2,32 k€	- 10,8 %
Soins à l'étranger	0,07 k€	0,08 k€	0,01 k€	6,9 %
Prestations d'incapacité permanente	50,25 k€	50,32 k€	0,07 k€	0,1 %
Total	430,40 k€	417,49 k€	- 12,91 k€	- 3,0 %

Source : Enim Sirepa, traitements DMRLF, 13 avril 2018

Répartition des dépenses de santé par type de prestation



Source : Enim Sirepa, traitements DMRLF, 13 avril 2018

LES RESSORTISSANTS MALADIE

Répartition des accidents du travail maritime (ATM*) par secteur d'activité

2 123
ATM en 2017

Source :
Enim PE,
traitements DMRLF,
7 juin 2018

410 ATM
sans arrêt
+
1 713 ATM
avec arrêt

L'année 2017
de référence est celle
de l'accident.

* Les ATM incluent les accidents de trajet.

Répartition des 2 123 accidents du travail maritime (ATM) par secteur d'activité en 2017

% du nombre total d'ATM



Source :
Enim PE,
traitements DMRLF,
7 juin 2018



Pêche



Cultures marines

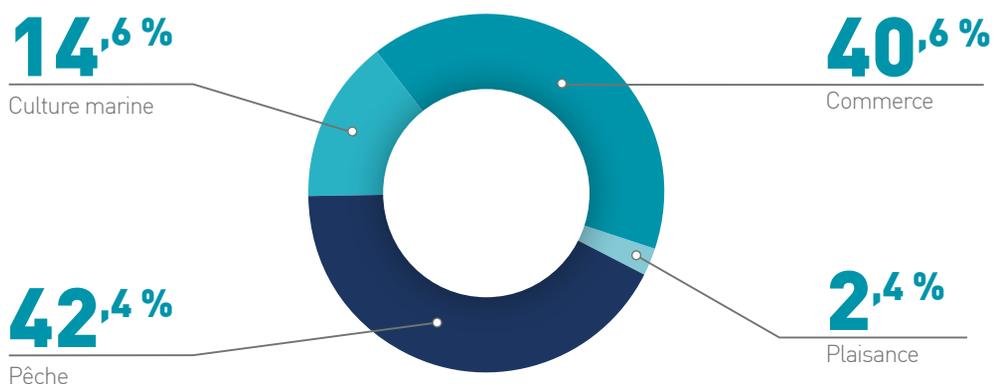


Commerce



Plaisance professionnelle

Répartition du nombre de jours de service des marins actifs par secteur d'activité en 2017



Source : Enim D-SID
Lignes de services, traitements DMRLF
29 mars 2018

ATM EN NOMBRE

Secteur d'activité	ATM EN NOMBRE		Total
	ATM avec arrêt	ATM sans arrêt	
Pêche	862	170	1 032
Culture marine	115	35	150
Commerce	708	200	908
Plaisance professionnelle	28	5	33
Total	1 713	410	2 123

Source : Enim PE, traitements DMRLF,
7 juin 2018

INDICE DE FRÉQUENCE DES ATM POUR 100 ETP* EN 2017

Secteur d'activité	INDICE DE FRÉQUENCE DES ATM POUR 100 ETP* EN 2017		Total
	ATM avec arrêt	ATM sans arrêt	
Pêche	7,4 %	1,5 %	8,9 %
Culture marine	2,9 %	0,9 %	3,8 %
Commerce	6,4 %	1,8 %	8,2 %
Plaisance professionnelle	4,2 %	0,7 %	4,9 %
Tous secteurs d'activité confondus	6,3 %	1,5 %	7,8 %

* Un ETP équivaut à 360 jours de durée de services (toute position) dans l'année.

Source : Enim PE, traitements DMRLF,
7 juin 2018

Répartition des maladies professionnelles (MP) 2017 par secteur d'activité

131
MP en 2017

66 MP
sans arrêt

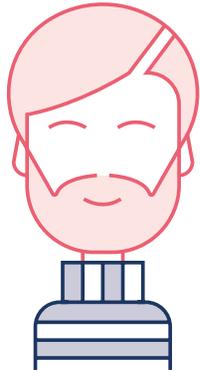
+

65 MP
avec arrêt

L'année 2017 de référence est celle de l'année du Certificat Médical Initial.

Source : Enim PE, traitements DMRLF,
7 juin 2018

LES PENSIONNÉS



114 892 =
pensionnés en décembre 2017



Source :
Enim D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

8 171
pensionnés invalidité

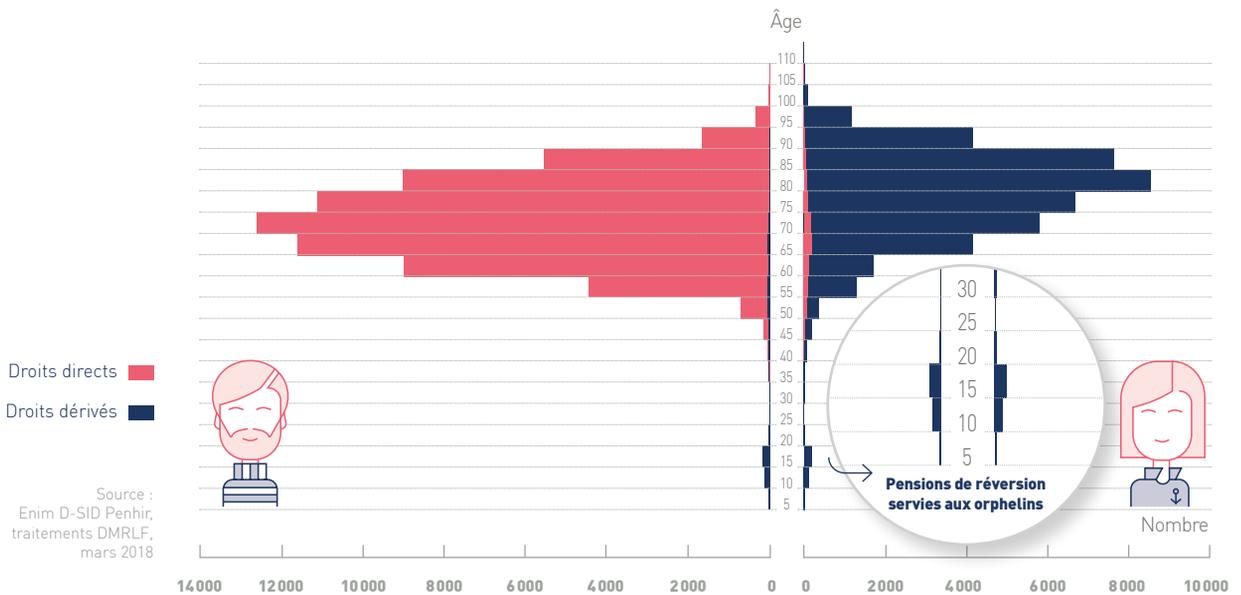
+

112 011
pensionnés vieillesse

5 290
Multipensionnés
cumulant invalidité et vieillesse

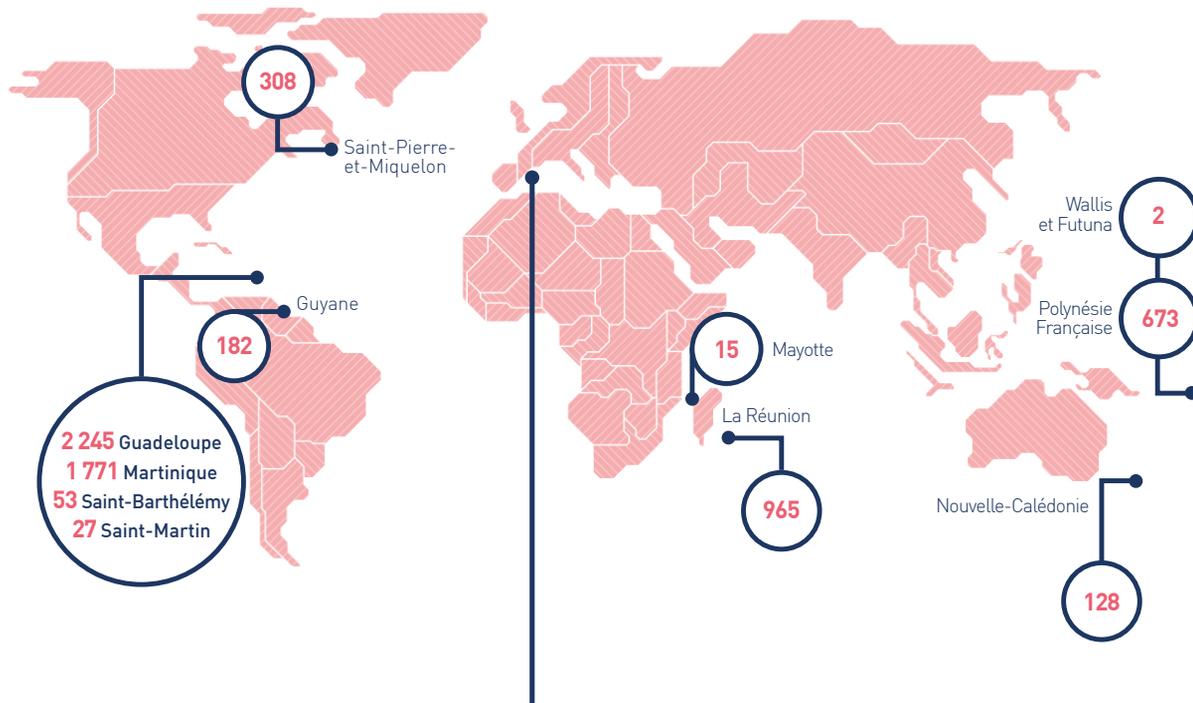
DÉFINITION : Un bénéficiaire est **multipensionné** lorsqu'il perçoit plusieurs pensions de l'Enim. 6 004 ressortissants sont multipensionnés.

Pyramide des âges des pensionnés en décembre 2017

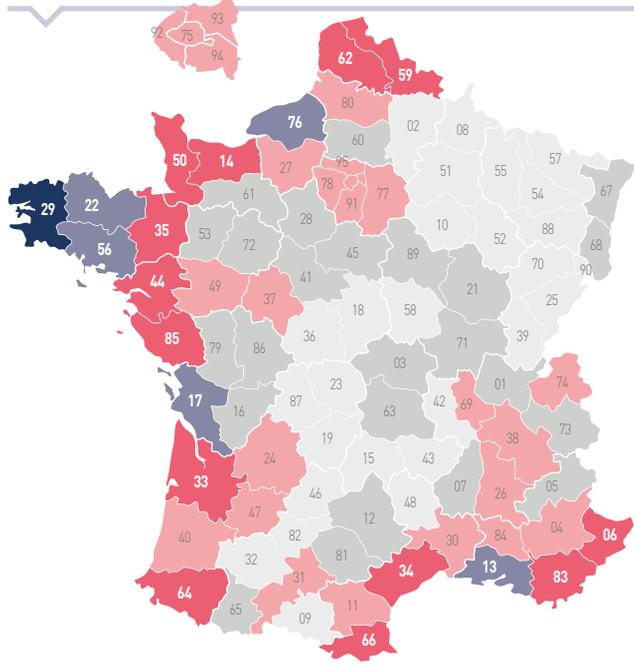


Répartition des pensionnés vivant en Outre-Mer en décembre 2017

Source :
Enim D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018



Répartition des pensionnés vivants en métropole en décembre 2017



4 071

pensionnés vivant à l'étranger

(hors Métropole et Outre-Mer)

- Plus de 14 000 pensionnés
- De 6 000 à 8 999 pensionnés
- De 1 200 à 5 999 pensionnés
- De 200 à 1 199 pensionnés
- De 100 à 199 pensionnés
- Moins de 100 pensionnés

Source : Enim
D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

LES PENSIONS

Répartition des pensions de retraite et d'invalidité en décembre 2017

92%

Pensions de retraite

8%

Pensions d'invalidité

Source : Enim
D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

Volume des pensions de retraite et d'invalidité en décembre 2017

		Droit direct (Marins)	Droit dérivé (Ayants droit)	Total
		Pensions de retraite	67 960	44 587
	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017			
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	2 410	2 348	4 758
	Pensions suspendues* dans l'année	2 866	2 338	5 204
Pensions d'invalidité	9 470	2 632	6 838	9 470
	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017			
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	269	35	304
	Pensions suspendues* dans l'année	249	91	340
Total des pensions	122 017	74 798	47 219	122 017
	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017			
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	2 679	2 383	5 062
	Pensions suspendues* dans l'année	3 115	2 429	5 544

Source : Enim D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018.

* Une pension est suspendue si le marin décède ou si sa situation a changé.

Caractéristiques des pensions servies en décembre 2017

		PENSIONS DE RETRAITE		PENSIONS D'INVALIDITÉ
		Catégorie moyenne	Durée de cotisation moyenne (en annuités)	Catégorie moyenne
Droit direct (Marins)	Toutes pensions	7^{ème}	18	7^{ème}
	Dont pensions d'ancienneté *	10^{ème}	33	Sans objet
Droit dérivé (Ayants droit)	Toutes pensions	7^{ème}	20	7^{ème}
	Dont pensions d'ancienneté *	9^{ème}	33	Sans objet
Total (droit direct + droit dérivé)	Toutes pensions	7^{ème}	19	7^{ème}
	Dont pensions d'ancienneté *	10^{ème}	33	Sans objet

Source : Enim D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

* Pensions d'ancienneté à 50, 52,5 et 55 ans.

Évolution des montants bruts des pensions d'invalidité et de retraite servies en décembre par type de bénéficiaire

**Droit direct
(Marins)**

**Droit dérivé
(Ayants droit)**

Source :
Enim D-SID Penbas-Penhir,
traitements DMRLF,
12 juin 2018.

PENSIONS D'INVALIDITÉ	2013					2014					2015					2016					2017				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Rente Accident Travail Maritime	259€	259€	260€	205€	204€	811€	828€	842€	854€	865€															
Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	1926€	1698€	1632€	1572€	1565€																				
Pension d'Invalidité Maladie	935€	945€	943€	943€	957€	110€	115€	126€	137€	150€															
Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	484€	470€	502€	493€	482€	1361€	1397€	1420€	1436€	1453€															
Total pensions d'invalidité	335€	334€	336€	275€	277€	903€	928€	945€	961€	977€															
PENSIONS DE RETRAITE	2013					2014					2015					2016					2017				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Ancienneté à 50 ans	1356€	1356€	1359€	1357€	1367€	654€	657€	662€	668€	677€															
Ancienneté à 52,5 ans	1872€	1877€	1881€	1884€	1900€	963€	965€	970€	971€	983€															
Ancienneté à 55 ans	1642€	1643€	1644€	1992€	2011€	768€	770€	773€	949€	961€															
Anticipée	1330€	1325€	1320€	1317€	1325€	751€	752€	754€	754€	761€															
Proportionnelle	NC	NC	NC	873€	880€	NC	NC	NC	432€	436€															
Spéciale	196€	195€	193€	192€	193€	121€	121€	121€	120€	121€															
Autre *	743€	785€	834€	706€	803€	186€	191€	201€	209€	217€															
Total pensions de retraite	955€	952€	948€	944€	948€	513€	510€	509€	506€	505€															

> **Sur les pensions du Régime de Prévoyance des Marins (RPM) :** Les rentes ATM faisaient l'objet avant 2016 d'une seule pension pour plusieurs accidents. Depuis 2016, une pension est associée à un seul accident, c'est pourquoi le montant moyen de ce type de pension a fortement diminué en 2016 et leur nombre a augmenté (tableau ci-dessous).

> **Sur les pensions de l'Assurance Vieillesse des Marins (AVM) :** Le mode de gestion des pensions ayant évolué en 2016, les pensions proportionnelles et de conjoints collaborateurs sont désormais distinctes des autres types de pensions, alors qu'elles se confondaient auparavant avec d'autres types. Ainsi, les pensions proportionnelles sont enregistrées avant 2016 en pensions d'ancienneté à 55 ans. Leur montant moyen est plus faible que le montant moyen des pensions d'ancienneté à 55 ans. La distinction des deux types de pensions génère une augmentation du montant moyen des pensions d'ancienneté à partir de 2016.

Nouvelles pensions par type et année

**Droit direct
(Marins)**

**Droit dérivé
(Ayants droit)**

Total

Source :
Enim D-SID Penbas-Penhir,
traitements DMRLF,
12 juin 2018.

PENSIONS D'INVALIDITÉ	2013					2014					2015					2016					2017				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Rente Accident Travail Maritime	123	103	105	148	126	20	21	19	22	15	143	124	124	170	141										
Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	22	18	11	9	17	0	0	0	0	0	22	18	11	9	17										
Pension d'Invalidité Maladie	43	54	30	59	55	0	0	0	0	0	43	54	30	59	55										
Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	61	46	46	60	71	31	24	13	19	20	92	70	59	79	91										
Total pensions d'invalidité	249	221	192	276	269	51	45	32	41	35	300	266	224	317	304										
PENSIONS DE RETRAITE	2013					2014					2015					2016					2017				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Ancienneté à 50 ans	72	73	53	68	77	111	126	137	102	136	183	199	190	170	213										
Ancienneté à 52,5 ans	72	81	64	74	77	78	82	104	94	96	150	163	168	168	173										
Ancienneté à 55 ans	772	763	793	643	563	830	885	834	605	556	1602	1648	1627	1248	1119										
Anticipée	145	122	126	105	102	105	89	101	90	102	250	211	227	195	204										
Proportionnelle	0	0	0	188	259	0	0	0	174	232	0	0	0	362	491										
Spéciale	1121	1022	1179	1205	1258	877	989	930	902	911	1998	2011	2109	2107	2169										
Autre *	64	61	45	83	74	262	316	310	274	315	326	377	355	357	389										
Total pensions de retraite	2246	2122	2260	2366	2410	2263	2487	2416	2241	2348	4509	4609	4676	4607	4758										
TOTAL	2495	2343	2452	2642	2679	2314	2532	2448	2282	2383	4809	4875	4900	4924	5062										

Répartition des pensions selon leur type en décembre 2017

			Droit direct (Marins)
PENSIONS D'INVALIDITÉ	Accident Travail Maritime	5 907	4,8 %
	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	32	0,0 %
	Pension d'Invalidité Maladie	432	0,4 %
	Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	467	0,4 %
	Nombre de rentes d'invalidité	6 838	5,6 %
PENSIONS DE RETRAITE	Ancienneté à 50 ans	3 645	3,0 %
	Ancienneté à 52,5 ans	4 175	3,4 %
	Ancienneté à 55 ans	16 557	13,6 %
	Anticipée	3 738	3,1 %
	Proportionnelle	7 127	5,8 %
	Spéciale	31 540	25,8 %
	Autre *	1 178	1,0 %
Nombre de pensions de retraite	67 960	55,7 %	
NOMBRE TOTAL DE PENSIONS		74 798	61,3 %

Source : Enim
D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

* Pension temporaire
d'orphelin ou d'infirme
à 10%, pension de conjoint
collaborateur, pension
de coordination,
pension substituée,
allocation annuelle
proportionnelle,
allocation vieux
travailleurs salariés

Minimum vieillesse et ASI en décembre 2017

	2015	2016	2017
Allocation de solidarité aux personnes âgées (L.815-1 du code de la SS)	217	229	249
Allocation supplémentaire (L.815-2 ancien du code de la SS) *	511	446	391
Allocation supplémentaire d'invalidité (L.815-24 du code de la SS)	51	22	21
Proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité	Enim 0,5%		Régime général 3,1%

Source : Enim
D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018

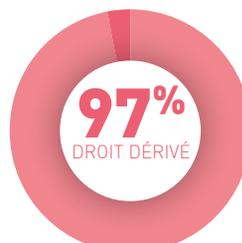
* Allocation qui
n'est plus attribuée
mais toujours
servie.
SS : Sécurité
Sociale



Droit dérivé (Ayants droit)		Total	
2 069	1,7 %	7 976	6,5 %
0	0,0 %	32	0,0 %
27	0,0 %	459	0,4 %
536	0,4 %	1 003	0,8 %
2 632	2,2 %	9 470	7,8 %
2 597	2,1 %	6 242	5,1 %
1 296	1,1 %	5 471	4,5 %
12 807	10,5 %	29 364	24,1 %
2 181	1,8 %	5 919	4,9 %
6 626	5,4 %	13 753	11,3 %
15 648	12,8 %	47 188	38,7 %
3 432	2,8 %	4 610	3,8 %
44 587	36,5 %	112 547	92,2 %
47 219	38,7 %	122 017	100 %

Délais de 1^{er} versement d'une pension en 2017

- de 31 jours
(indicateur COG)



% d'attributions de pensions
mises en paiement

DÉFINITIONS

LA PENSION SPÉCIALE

est attribuée sur demande :

- si le marin réunit des services validés par l'Assurance vieillesse des marins, d'une durée égale à 3 mois au moins et 15 ans au plus ;
- à l'âge auquel le marin bénéficie d'une pension d'un autre régime légal ou réglementaire français ;
- jamais avant 55 ans ;
- à partir de 60 ans si le marin n'a acquis aucun droit à pension d'un autre régime de retraite français.

LA PENSION ANTICIPÉE

est servie sans condition d'âge :

- si le marin est reconnu définitivement inapte à la navigation ;
- si le marin réunit au moins 15 annuités ;
- à partir de la date de reconnaissance de l'inaptitude.

LA PENSION PROPORTIONNELLE

est attribuée sur demande à partir de 55 ans si le marin réunit au minimum 15 ans de services et au maximum 25 ans de services.

LA PENSION D'ANCIENNETÉ

Elle est attribuée sur demande à :

- 50 ans si le marin réunit au moins 25 ans de services. La pension d'ancienneté est plafonnée à 25 annuités, même si le marin a cotisé plus longtemps.
- 52,5 ans si le marin réunit 37,5 ans de services.
- 55 ans si le marin réunit au minimum 25 ans de services et au maximum 37,5 ans de services.

Source : Enim
D-SID Penhir,
traitements DMRLF,
mars 2018



LES EMPLOYEURS



8 880
employeurs en 2017



Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements Enim
CCMA et DMRLF
mars 2018

99 %
en décompte trimestriel
automatisé (DTA)
représentant
66,1 % des marins
actifs de 2017

+

1 %
en déclaration
mensuelle informatisée
(DMIST) représentant
36,0 % des marins
actifs de 2017

> Un employeur peut avoir cotisé en DTA et en DMIST au cours de l'année. C'est pourquoi la somme des marins dont les employeurs ont cotisé en DMIST et en DTA est supérieure à 100.

Répartition des employeurs en 2017 par secteur d'activité



Pêche

61,9 %



Commerce

8,1 %



Cultures marines

23,0 %



Plaisance professionnelle

8,7 %

Source :
Enim D-SID
Lignes de services,
traitements Enim
DMRLF mars 2018

> Près de 62 % des employeurs ont été actifs au moins une fois à la pêche en 2017.

Décisions spécifiques

3 196 décisions de surclassement / reclassement

1 445 décisions de mobilité internationale

2 453 dossiers de chômage partiel

203 autorisations de maintien d'affiliation

2 431 dossiers de chômage indemnisés

Source :
CCMA, avril 2018

Les cotisations

44 960 TITRES DE COTISATIONS ÉMIS, DONT :

2 576 titres DMIST

35 566 titres DTA

6 301 TITRES ÉMIS MANUELLEMENT

DTA
82,8 millions €
soit **53 %**

DMIST
73,5 millions €
soit **47 %**

Source : CCMA, avril 2018

> 40,6 millions d'€ de remboursements d'exonérations par l'État en 2017.

Source : DBF, mai 2018

LE CONTENTIEUX

En 2017, le Département du Contentieux de la Sécurité Sociale a géré 1 644 dossiers dont 571 ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements prononcés.

Ainsi :

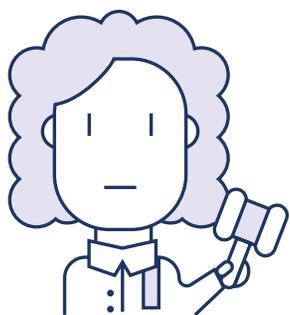
- **348 nouveaux recours** ont été diligentés pour recouvrer les **débours** de l'établissement auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre d'affiliés de l'Enim.
En 2017, le montant total des sommes récupérées s'élève à hauteur de **3 357 905,67 €**.

- **En contentieux général, 163 dossiers** ont été ouverts.
70% des litiges terminés relatifs à la réglementation de la branche maladie et de la branche vieillesse ont permis de reconnaître le bien-fondé des décisions de l'Enim en particulier en matière de qualification du risque et des frais de transports.

- **75 dossiers** se rapportant plus spécifiquement à la contestation de l'appréciation des taux d'incapacité permanente partielle, aux inaptitudes ou réductions de capacité de travail ont été portés devant les juridictions du contentieux de l'incapacité.

Sur 51 affaires terminées, l'Enim en a gagné 31.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dossiers, l'Enim a fait appel à des avocats dont le montant des honoraires s'est élevé à **231 000 €**.



348 NOUVEAUX RECOURS
CONTRE TIERS RESPONSABLES
+ de 3,3 M€ récupérés

163 DOSSIERS OUVERTS EN
CONTENTIEUX GÉNÉRAL

75 DOSSIERS PORTÉS DEVANT
LES TRIBUNAUX DU CONTENTIEUX
DE L'INCAPACITÉ

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les actions de répression des fraudes, des fautes et abus

Eu égard aux difficultés inhérentes à la qualification des faits litigieux, une instance collégiale a été instituée en janvier 2014 afin de bénéficier d'une appréciation pluridisciplinaire des cas de suspicion de fraude.

Ladite commission procède à l'examen des dossiers soumis au regard de la législation applicable, de la matérialité des faits et de la gravité des faits reprochés et du degré de responsabilité de la personne mise en cause.

La commission des fraudes est chargée de proposer au Directeur de l'établissement un niveau de qualification des faits (fraude, faute, abus, activité dangereuse) et des sanctions à mettre en œuvre.

Au cours de l'année 2017, la commission des fraudes s'est réunie à 3 reprises afin d'examiner 37 dossiers litigieux contre 34 en 2016.

Sur les 37 dossiers examinés, 34 ont été qualifiés de frauduleux, de fautifs ou d'abusifs.

Dans ce cadre, la commission des fraudes a décidé de notifier **22 avertissements ou rappels à la loi**, de déposer **12 plaintes** auprès du Procureur de la République et **3 signalements** auprès de juridictions ordinaires.

Sanctions prononcées par la Commission des fraudes en 2017

Branche	Dossiers examinés	Dossiers frauduleux, fautifs ou abusifs	Dossiers non frauduleux	Sanctions administratives	Sanctions ordinaires	Sanctions pénales
Maladie	13	13	0	11	3	2
Vieillesse	16	13	3	10	0	3
Recouvrement	8	8	0	1	0	7
Total	37	34	3	22	3	12

En l'état actuel du droit, l'établissement ne peut mettre en œuvre le dispositif des pénalités financières prévu à l'article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale. Par conséquent, les sanctions administratives prononcées en matière d'assurance maladie par l'établissement se limitent à la notification d'avertissements ou de rappels à la loi.

Pour rappel des données 2016, 19 avertissements avaient été notifiés et 7 plaintes avaient été déposées devant les juridictions pénales. L'augmentation des dépôts de plainte en 2017 atteste d'un renforcement de la politique de sanction de l'établissement.

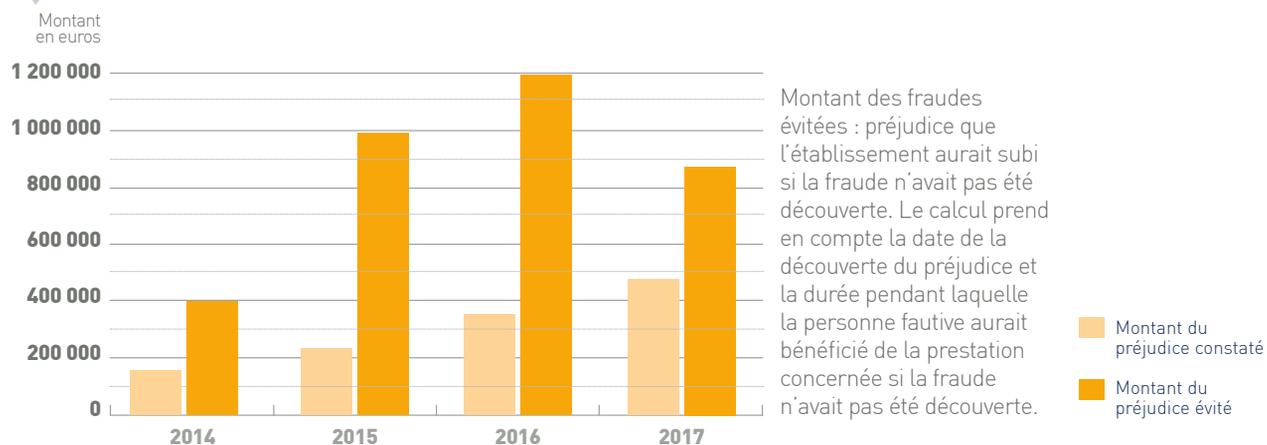
Le montant des fraudes constatées au sein de l'Enim au titre de l'année 2017

Au titre de l'année 2017, le montant des fraudes constatées par l'établissement s'élève à la somme de **478 357 euros** contre 354 025 euros en 2016 soit une augmentation de **35 %**.

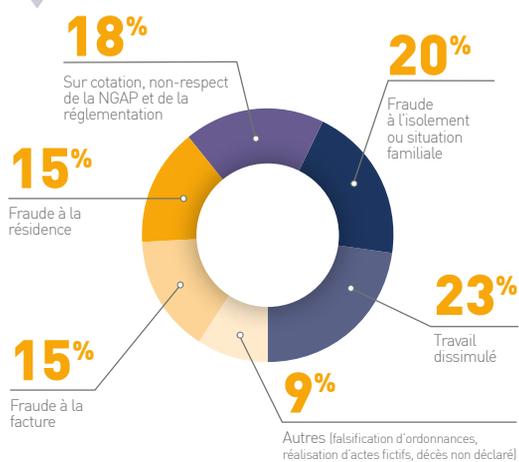
Branche	Nombre de dossiers frauduleux	Montants des fraudes constatées
Maladie	13	61 287 €
Vieillesse	13	291 300 €
Recouvrement	8	125 770 €
Total	34	478 357 €

* Montant des fraudes constatées : montants des indus qualifiés de frauduleux par le Directeur de l'Enim et comptabilisés comme tels conformément à l'instruction n°D.2012/11927 du 26/12/2012 de la Direction de la sécurité sociale relative aux règles de comptabilisation des indus frauduleux dans les régimes obligatoires de base.

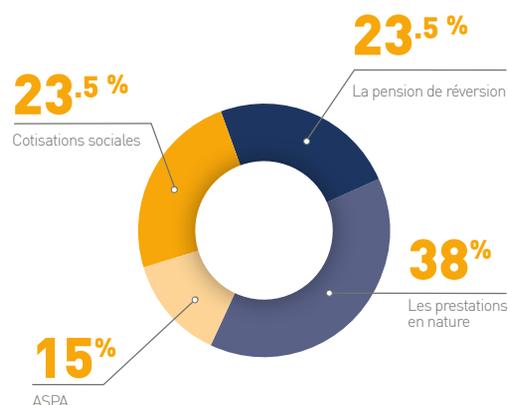
Évolution des préjudices constatés et évités sur la période de 2014 à 2017



Répartition par typologie de fraude



Répartition du nombre de fraudes par nature de prestation



Répartition des fraudes par nature des prestations et montants

Les fraudes détectées afférentes au versement d'une pension de réversion représentent **52,5 %** du montant total des fraudes détectées avec plus de **251 000 euros**. Le montant des fraudes inhérentes aux cotisations et aux faits de travail dissimulé représente **26,5 %** du montant total des fraudes détectées, soit **126 000 euros**. Enfin, les fraudes inhérentes aux prestations en nature représentent quant à elles **13 %** du montant total, soit un montant **61 300 euros**. Enfin, l'allocation de solidarité aux personnes âgées représente **8 %** du montant total des fraudes, soit **40 000 euros**.

Les faits découverts le sont majoritairement par les agents de l'établissement, soit dans le cadre de traitement de dossiers, soit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contrôle de l'établissement (**60 %**). Dans les autres cas, il s'agit de signalements émanant de partenaires (CPAM, services de gendarmerie, services judiciaires).

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'action sanitaire et sociale se définit comme l'ensemble des aides individuelles sociales, complémentaires ou non aux prestations légales à la charge de l'Enim, destinées à pourvoir à des besoins sociaux de certains bénéficiaires dans l'impossibilité d'y faire face.

Elle a pour objectif de préserver la cohésion et le lien social en s'efforçant de prendre en charge les besoins des catégories les plus fragiles de la population et d'apporter des solutions de solidarité nouvelles.

Elle est l'expression de la solidarité comme moyen de lutter contre l'exclusion sociale. La politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim est aussi bien axée sur les branches maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle que vieillesse.

En 2017, l'Enim a également mis en place une aide financière exceptionnelle pour les ressortissants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy touchés par la tempête Irma.

Répartition des actions individuelles et collectives

ACTIONS INDIVIDUELLES EN 2017



38%

Aide en lien avec l'accident, la maladie ou la maternité

7%

Décès

- de **1%** Handicap
- de **1%** Prévention de la désinsertion professionnelle
- de **1%** Autres aides

54%

Aide au maintien à domicile

ACTIONS COLLECTIVES EN 2017



69%

Service social maritime

25%

Institut maritime de prévention

6%

Autres subventions

- de **1%**

Diverses associations

Dépenses d'action sanitaire et sociale

Nature des prestations	2017	2016	2015
Aides en lien avec l'accident, la maladie, la maternité	1 670 700 €	440 350 €	447 129 €
Secours maladie hors navigation	42 205 €	43 510 €	68 314 €
Secours accident et maladie professionnelle	15 743 €	17 659 €	20 632 €
Indemnités maternité & indemnités nourriture (IN) ⁽¹⁾	1 549 297 €	325 478 €	293 247 €
Fournitures et prestations supplémentaires	63 455 €	73 703 €	64 936 €
Aides favorisant le maintien à domicile	2 790 742 €	3 025 009 €	3 316 037 €
Aides aux personnes âgées	2 777 261 €	3 010 800 €	3 285 791 €
Aide ménagère aux actifs	13 481 €	14 209 €	15 620 €
Aide ménagère aux familles	0 €	0 €	14 626 €
Aides au titre du handicap	36 012 €	4 041 €	36 514 €
Aides en lien avec le décès	284 912 €	202 957 €	301 203 €
Aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	8 577 €	14 507 €	11 764 €
Autres aides (arrêt en 2017) ⁽²⁾	1 648 €	20 223 €	29 921 €
Total actions individuelles	4 792 591 €	3 727 087 €	4 142 568 €
DÉPENSES DE COMPENSATIONS /SUBVENTIONS			
Service social maritime	1 328 900 €	1 370 000 €	1 370 000 €
Institut maritime de prévention	370 000 €	370 000 €	370 000 €
AGISM ⁽³⁾	0 €	0 €	30 000 €
Diverses associations	7 700 €	15 846 €	7 644 €
Ehpad	0 €	0 €	250 000 €
Autres	79 974 €	137 149 €	119 920 €
Total actions collectives	1 786 574 €	1 892 995 €	2 147 564 €
Prévention maladie	328 192 €	420 325 €	403 812 €
Prestations légales ⁽⁴⁾	7 455 €	27 397 €	40 521 €
Budget total	6 914 812 €	6 067 804 €	6 734 465 €

(1) En 2017, les IN ont été intégralement financées par le budget de l'action sanitaire et sociale.

(2) Arrêt en 2017 de l'aide aux vacances et des dons et legs.

(3) Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion immobilière et de la clarification du périmètre d'activité de l'Enim, l'établissement a dû mener en 2017 un travail de sécurisation juridique de la situation domaniale des biens anciennement gérés par l'AGISM. Ce travail a notamment permis d'aboutir à la vente de l'Hôtel des gens de mer de Boulogne-sur-Mer en décembre 2017. La vente de celui de Concarneau est prévue en 2018.

(4) Arrêt en 2017 de la prise en charge financière de la tutelle des majeurs.

Source :
Département
solidarité
et prévention de
l'Enim, mai 2018

LE CONTRÔLE MÉDICAL

Dans le cadre de ses missions, l'Enim contrôle par le biais de son service médical les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, les applications de la tarification des actes et prestations et les activités des professionnels de santé.

60 000 avis donnés dont **23 448** suite à des examens sur pièces et **2 062** suite à des examens sur personne.

↳ **10 047** demandes d'exonération du ticket modérateur dans le cadre d'affections de longue durée (11 115 en 2016).

↳ **278** demandes de reconnaissance de maladie professionnelle (323 pour 2016).

↳ **97** instructions de pensions d'invalidité (133 en 2016).

↳ **39** demandes de dossiers médicaux pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (54 en 2016).

↳ **75** dossiers soumis à l'avis des médecins conseils dans le cadre du contentieux (68 en 2016).

Nombre d'arrêts de travail traités par le Service du contrôle médical (hors accident du travail ou maladie cours navigation inférieurs à 30 jours)

	Lorient	Bordeaux	Saint-Malo	Marseille	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Maladie	1 509	664	2 141	618	4 932	5 019	5 047
Accident travail	412	252	749	263	1 676	1 754	1 961
Maladie cours navigation	123	43	209	74	449	465	552
Maladie professionnelle	45	20	50	4	119	136	164
Rechute ATM	31	7	45	18	101	120	153
Rechute MP	5	4	12		21	34	33
Total	2 125	990	3 206	977	7 298	7 528	7 910

Pour information : 5 983 arrêts de travail débutés en 2017 pour 7 298 arrêts de travail indemnisés dans la même année (arrêts débutés en 2017 + stock antérieur : certains marins ayant eu plusieurs arrêts).

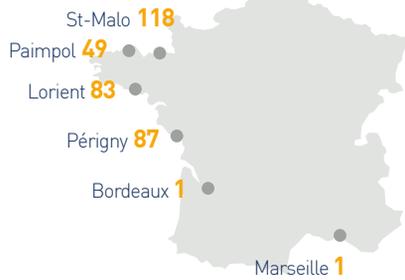
LE CONSEIL DE SANTÉ

En 2017, le Conseil de santé s'est réuni **7 FOIS** pour examiner **68 AVIS**

LE PERSONNEL DE L'ENIM

339 AGENTS

Effectif physique au 31/12/2017



48,2 ANS

ÂGE MOYEN



Répartition par catégorie d'emploi



Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C

72,27 %

Titulaires

26,25 %

Non titulaires

1,48 %

Mis à disposition

Dialogue social

5 réunions du comité technique (CT), dont **1** CT spécial de présentation de la COG

3 réunions du comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Les nouveaux arrivés

Total 2017	47
Dont emplois permanents (≥ 12 mois)	20
Dont emplois non permanents (CDD inf. à 12 mois)	27
Motifs d'arrivées des recrutements sur emplois permanents	
Postes vacants, suite à :	6
départ à la retraite	1
mutation	2
démission	2
fin de contrat	1
Recrutements sans concours, concours réservé	13
Création de poste	1

Les départs

Total 2017	57
Dont emplois permanents (≥ 12 mois)	42
Dont emplois non permanents (CDD inf. à 12 mois)	15
Motifs de départs sur emplois permanents	
Démissions	5
Fins de contrat (CDD, apprentissage, contrats aidés)	7
Mutations	12
Retraites	17
Congé pour convenance personnelle	1



**CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE GESTION 2016-2020**
ENTRE L'ÉTAT ET L'ENIM



INDICATEURS COG

		Objectifs	Réalisé	Objectifs	Réalisé	Objectifs		
Intitulé		2016	2017	2018	2019	2020		
FONCTIONS TRANSVERSES								
1	Taux d'appels aboutis (maladie)	94 %	87,10 %	92 %	94,70 %	94 %	96 %	96 %
2	Niveau de satisfaction globale des bénéficiaires	Pas de baromètre de satisfaction en 2016		95 %	98 %	96 %	96 %	97 %
3	Niveau de satisfaction globale au téléphone			92 %	93 %	93 %	94 %	94 %
MALADIE								
4	Délai moyen de traitement des FSE	3,8 j	4,07 j	3,7 j	3,32 j	3,6 j	3,5 j	3,4 j
5	Délai moyen de règlement de la 1 ^{ère} IJ en MHN	30 j	34 j	29 j	29,5 j	28 j	27,5 j	27 j
RETRAITE								
6	Pourcentage d'attributions des droits propres mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	91 %	96 %	98,10 %	97 %	97,50 %	98 %
7	Pourcentage d'attributions des droits dérivés mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	93 %	96 %	96,80 %	97 %	97,50 %	98 %
RECOUVREMENT								
8	Taux de recouvrement sur exercice précédent	98 %	98,90 %	98,50 %	99,30 %	98,50 %	98,50 %	99 %
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE								
9	Nombre d'assurés (maladie & vieillesse) par ETPT		M=432 V=1 092	M=435 V=1 120	M=480 V=1 156	M=445 V=1 160	M=460 V=1 195	M=470 V=1 230
10	Coût de gestion par bénéficiaires consommant		170 €	175 €	163 €	173 €	172 €	172 €
11	Coût de gestion d'un pensionné		55 €	56 €	57 €	54 €	54 €	53 €
GESTION DES RISQUES								
12	Taux de contrôle sur personne des arrêts de travail > à 1 an	95 %	NC	95 %	99 %	96 %	97 %	98 %
13	Taux d'avis sur arrêt de travail > 45 jours contrôlés avant le 120 ^{ème} jour	100 %	NC	100 %	99,40 %	100 %	100 %	100 %
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ORGANISATIONS (RSO)								
14	Taux d'absentéisme de courte durée	0,78 %	0,46 %	0,76 %	0,53 %	0,74 %	0,72 %	0,70 %
15	Taux d'insertion des agents RQTH	7 %	9,20 %	7 %	10,66 %	7 %	7 %	7 %



GLOSSAIRE

- AAP** : allocation annuelle proportionnelle
- ASI** : allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** : allocation de solidarité aux personnes âgées
- AT** : accident du travail
- ATM** : accident du travail maritime
- AGISM** : association de gestion des institutions sociales maritimes
- AVM** : assurance vieillesse des marins
- CCMA** : centre des cotisations des marins et des armateurs
- CHSCT** : comité hygiène, sécurité et conditions de travail
- CMU-C** : couverture maladie universelle complémentaire
- CNAM** : caisse nationale d'assurance maladie
- COG** : convention d'objectifs et de gestion
- CPA** : centre des pensions et des archives
- CPAM** : caisse primaire d'assurance maladie
- CPM** : centre de prestation maladie
- CT** : comité technique
- DAM** : direction des affaires maritimes
- DCSS** : département du contentieux de la sécurité sociale
- DMIST** : déclaration mensuelle informatisée
- DMRLF** : département de la maîtrise des risques et de la lutte contre la fraude
- DROM** : département et région d'outre-mer
- DSS** : direction de la sécurité sociale
- DTA** : décompte trimestriel automatisé
- EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- ENSM** : école nationale supérieure maritime
- ETPT** : équivalent temps plein travaillé
- FIE** : faute inexcusable de l'employeur
- FSE** : feuille de soins électronique
- FSP** : feuille de soins papier
- IJ** : indemnité journalière
- IMP** : institut maritime de prévention
- IPP** : incapacité permanente et partielle
- MAD** : mise à disposition
- MCN** : maladie cours navigation
- MHN** : maladie hors navigation
- MP** : maladie professionnelle
- NGAP** : nomenclature générale des actes professionnels
- PE** : prestations en espèces
- PN** : prestations en nature
- PIA** : pension d'invalidité accident
- PIM** : pension d'invalidité maladie
- PIMP** : pension d'invalidité maladie professionnelle
- PTO** : pension temporaire d'orphelin
- SAM** : service des affaires maritimes
- SCM** : service du contrôle médical
- SSM** : service social maritime
- RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- RPM** : régime de prévoyance des marins
- RSA** : revenu de solidarité active



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE L'ENIM

4, avenue Éric Tabarly – 17183 Périgny Cedex

Directeur de la publication : M. Richard DECOTTIGNIES.

Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport.

Maquette : RC2C.

Impression : Imprimerie rochelaise, imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240

Copyright des photos : iStock : couverture, pages 1, 2, 3.



NOUS CONTACTER

Centre de prestations maladie de Saint-Malo

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35415 SAINT-MALO Cedex
pfs.sdpo@enim.eu

Centre de prestations maladie de Lorient

33, boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87 770
56327 LORIENT Cedex
pfs.sdpo@enim.eu

Centre des pensions et des archives

1 bis, rue Pierre Loti
BP 240
22505 PAIMPOL Cedex
02 96 55 32 32
cpa.sdpo@enim.eu

Centre des cotisations des marins et des armateurs

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex
02 99 82 98 00
ccma.sdpo@enim.eu

Siège de l'Enim

4, avenue Éric Tabarly
CS 30007
17183 PÉRIGNY Cedex
05 46 31 83 00
sec-dir@enim.eu



www.enim.eu
/mon espace personnel 
RAPIDE · INTUITIF · ACCESSIBLE À TOUS

0 811 701 703

Service 0,06 € / min
+ prix appel

enim
le régime social
des marins

